

Délibérations

Conseil Municipal du 4 avril 2024 à 18 h 30

Date de convocation : 28/03/2024

Affichage ordre du jour : 28/03/2024

Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER ; Elisette BASTOS GOMES ; Franck BRITTO ; Soizic CHARLES ; Jannick DE SALVADOR ; Alain IDOUX ; Adrien GONZALVEZ ; Romuald KLEIN ; Valérie ROFIDAL ; Martine DURAND-RAMBIER ; Jérôme THONNAT ; Philippe GERBIER ; Olivier PUJOLS ; Cloé PAUL-VICTOR

Pouvoirs :

Absents excusés : Victorine FRAISSE ; Laurent MARSEAULT ; Philippe MARTIN ; Solane SPEISER ; Virginie BADAROUX ;

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 14

Désignation du secrétaire de séance : Valérie ROFIDAL

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2024

- 13-1** Approbation du compte financier unique / Vote du compte financier unique 2023 et affectation du résultat - budget principal
- 14-2** Approbation du compte financier unique / Vote du compte financier unique 2023 et affectation du résultat - budget annexe TVA
- 15-3** Vote du budget primitif 2024 budget principal
- 16-4** Vote du budget primitif 2024 budget annexe TVA
- 17-5** Vote des taux communaux 2024
- 18-6** Tarifs concessions cimetièrre et colombarium 2024
- 19-7** Droits de place occupation du domaine public 2024
- 20-8** Convention mise à disposition de deux agents techniques à Ferrières les Verreries et d'un agent administratif au SIVOM
- 21-9** Vote des tarifs de la pause méridienne
- 22-10** Demande de subvention FIPD - Sécurisation des écoles
- 23-11** Demande de subventions fonds de concours 2024 - Modification plan de financement

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote

Conseillers en exercice : Elisette BASTOS GOMES ; Franck BRITTO ; Soizic CHARLES ; Jannick DE SALVADOR ; Alain IDOUX ; Adrien GONZALVEZ ; Romuald KLEIN ; Valérie ROFIDAL ; Martine DURAND-RAMBIER ; Jérôme THONNAT ; Philippe GERBIER ; Olivier PUJOLS ; Cloé PAUL-VICTOR

Pouvoirs :

Absents excusés : Victorine FRAISSE ; Laurent MARSEAULT ; Philippe MARTIN ; Solane SPEISER ; Virginie BADAROUX ;

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 13

04.04.2024 / N° 13-1 / 7 Finances / 7.1 décisions budgétaires / 7.1. documents budgétaires
Vote du compte financier unique 2023 – Affectation du résultat
Budget principal 197-00

Monsieur le Maire s'étant retiré de la séance,

M. Jannick DE SALVADOR, Président de séance soumet au vote de l'assemblée, le compte financier unique édité par M. le Trésorier des Matelles, le compte financier unique de l'ordonnateur ainsi que l'affectation du résultat 2023.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique de 2023 établi par Monsieur le Trésorier des Matelles
- **VOTE** le compte financier unique 2023 du budget principal ainsi présenté ;
- **DECIDE** d'affecter la somme de **286 122.51 Euros** à la section d'investissement au compte 1068.

04.04.2024 / N° 14-2 / 7 Finances / 7.1 décisions budgétaires / 7.1. documents budgétaires
Vote du compte financier unique 2023 – Affectation du résultat
Budget annexe TVA 197-05

Monsieur le Maire s'étant retiré de la séance,

M. Jannick DE SALVADOR, Président de séance soumet au vote de l'assemblée, le compte financier unique par M. le Trésorier des Matelles, et celui de l'ordonnateur ainsi que l'affectation du résultat 2023.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2023 du budget annexe TVA établi par Monsieur le Trésorier des Matelles
- **VOTE** le compte financier unique 2023 du budget annexe TVA ainsi présenté ;
- **DECIDE** d'affecter la somme de **35 805.24 Euros** à la section d'investissement au compte 1068.

Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER ; Elisette BASTOS GOMES ; Franck BRITTO ; Soizic CHARLES ; Jannick DE SALVADOR ; Alain IDOUX ; Adrien GONZALVEZ ; Romuald KLEIN ; Valérie ROFIDAL ; Jérôme THONNAT ; Philippe GERBIER ; Olivier PUJOLS ; Cloé PAUL-VICTOR

Pouvoirs :

Absents excusés : Victorine FRAISSE ; Laurent MARSEAULT ; Philippe MARTIN ; Solane SPEISER ; Virginie BADAROUX ; Martine DURAND-RAMBIER ;

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 13

04.04.2024 / N° 15-3 / 7 Finances / 7.1 décisions budgétaires / 7.1. documents budgétaires
Vote du budget primitif principal 2024 197-00

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif de l'exercice 2024 ainsi présenté :
- **PRECISE** que le budget a été établi en conformité avec la nomenclature M57.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les dispositions liées à l'exécution de la présente délibération

04.04.2024 / N° 16-4 / 7 Finances / 7.1 décisions budgétaires / 7.1.documents budgétaires
Vote du budget primitif annexe TVA 2024 197-05

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif annexe TVA de l'exercice 2024 ainsi présenté :
- **PRECISE** que le budget a été établi en conformité avec la nomenclature M57.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les dispositions liées à l'exécution de la présente délibération

04.04.2024 / N° 17-5 / 7 Finances / 7.2 fiscalité / 7.2.1 vote des taux des contributions directes
Impôts locaux - Vote des taux communaux 2024

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

VOTE les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

Ressources fiscales à taux constants	Taux
THrs	16,95
FB	42,60
FNB	55,59

04.04.2024 / N° 18-6 / 7 Finances / 7.1.4 tarifs des services publics
Tarifs concessions cimetièrre et colombarium

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition ainsi présentée.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les dispositions liées à l'exécution de la présente délibération.

04.04.2024 / N° 19-7 / 7 Finances / 7.2.2 tarifs des services publics
Redevance d'occupation du domaine public

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **FIXE** le droit de place pour les terrasses à 560 € (0 à 50 m²) + 8.02 € par m² supplémentaire pour l'année 2024 ;

04.04.2024 / N° 20-8 / 4 Fonction publique / 4.1.8 mise à disposition
**Mise à disposition personnel administratif et technique
Sivom du Patrimoine de l'Orthus - commune de Ferrières-les-Verreries**

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition ainsi présentée.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions et tout document lié à l'exécution de la présente délibération.

04.04.2024 / N° 21-9 / 7 Finances / 7.10.2 tarifs des services publics
Vote des tarifs des services périscolaires et extrascolaires

Entendu l'exposé du Maire après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition ainsi présentée et fixe le prix de la pause méridienne à 4.90 € ttc.

04.04.2024 / N° 22-10 / 7 Finances / 7.5.1 Demandes de subventions
Demande de subvention FIPD - Sécurisation des écoles

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition ainsi présentée.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention et tout document lié à l'exécution de la présente délibération.

04.04.2024 / N° 23-11 / 7 Finances / 7.5.1 Demandes de subventions
Demande de subvention CCGPSL
Annule et remplace la délibération n°86-8 du CM du 18.12.2023
Fonds de concours 2024

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les différentes opérations d'investissement dont le montant est estimé à 161 019.30 €
- **APPROUVE** le dossier de demande de subvention et les modalités de financement ainsi présentés
- **SOLLICITE** l'aide De la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup au titre du Fonds de concours **2024** sans laquelle la commune ne pourrait réaliser ces opérations.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 86-8 du CM du 18 décembre 2023.